Nations Unies S/2019/710

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 4 septembre 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/674).

Le Gouvernement syrien souligne à nouveau les préoccupations dont il avait fait part dans ses lettres à la suite des précédents rapports du Secrétaire général sur l'application des résolutions susmentionnées du Conseil. Il tient à indiquer à cet égard que les rapports sont établis selon une méthode singulière, de plus en plus hostile à l'État syrien, et se fient à des sources d'information dont le manque de crédibilité a été amplement démontré depuis les huit années que dure la crise en Syrie. Ayant examiné minutieusement le soixante-deuxième rapport, il tient à exprimer les réserves suivantes :

- Lorsqu'ils établissent de tels rapports, les auteurs doivent avant tout s'attacher pleinement à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et s'abstenir de mettre un État Membre de l'ONU sur le même plan que des groupes terroristes armés, en ce qui concerne les aspects tant procéduraux que juridiques.
- La fourniture d'une assistance humanitaire aux Syriens et d'une aide au règlement de la crise doit être dénuée d'arrière-pensées politiques de la part des États qui ont précipité la crise au départ et sont la principale cause des souffrances endurées par les Syriens. Tant que le Secrétariat ne tiendra pas compte de cet aspect de la question, il continuera d'établir le même type de rapports, dans le cadre d'un exercice lassant, qui constituent un gaspillage des ressources humaines et matérielles, n'ont aucune valeur ajoutée et ne produisent aucun résultat escompté.
- Aux paragraphes 3, 8 et 12 du rapport, nous retrouvons les mêmes contre-vérités et rumeurs infondées au sujet des derniers faits survenus dans la province d'Edleb que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, avait évoqués lors de son dernier exposé au Conseil de sécurité, en ne tenant nullement compte des lettres identiques adressées à ce sujet par le Gouvernement syrien au Secrétaire général et au Conseil. Les auteurs occultent un des postulats les plus importants

Merci de recycler

concernant la situation humanitaire dans la province d'Edleb, à savoir que les groupes terroristes armés, dont au moins 50 % sont des combattants terroristes étrangers, en contrôlent la majeure partie.

- La République arabe syrienne convient, avec les auteurs du rapport, que la situation humanitaire à Roukban est « catastrophique ». Ils ne mentionnent cependant pas que la raison en est l'occupation par les États-Unis d'Amérique du secteur et du camp et passent sous silence les mesures prises par le Gouvernement syrien pour rapatrier quelque 70 % des habitants du camp dans leurs villes, villages et foyers, en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, sans avoir reçu la moindre aide de la part de l'ONU, y compris sur le plan logistique, durant ces opérations qui se déroulent depuis près de six mois.

- Au paragraphe 6, les auteurs du rapport ressassent la même propagande politique diffusée par des États hostiles à la République arabe syrienne lorsqu'ils indiquent que son gouvernement a violé les « accords de réconciliation » et se remettent à évoquer des « manifestations pacifiques », une « vague d'arrestations » et « des insurgés » dans le sud du pays. La République arabe syrienne souligne que tout ce qui a été dit à cet égard est dénué de vérité et vise à induire en erreur et à ramener la situation à ce qu'elle était avant la libération de ces secteurs.

- Au paragraphe 13, les auteurs se méprennent sur la signification du « cadre commun » en évoquant l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, et en indiquant qu'il s'agit d'une priorité. Premièrement, la République arabe syrienne estime que le cadre n'est pas prioritaire. Deuxièmement, le fait de le promouvoir de la sorte dessert l'action menée par l'Envoyé spécial et risque de porter atteinte au processus de Sotchi visant à trouver une solution à la crise en créant des cadres et des mécanismes fictifs, voués à l'échec.

- Au paragraphe 15, il est fait mention d'arrestations et de détentions arbitraires et de versements « de pots-de-vin aux responsables » par les familles de détenus pour savoir quel sort leur a été réservé. La République arabe syrienne souligne qu'il ne s'agit là que de pures calomnies, sans fondement, qui renforcent le sentiment selon lequel l'ONU participe désormais à la concoction de mensonges. Il est également indiqué dans le rapport que le Secrétariat se fie à des sources d'information sur le terrain. L'État syrien et d'autres États Membres aimeraient savoir quelles sont ces sources et si elles sont devenues des officines secrètes qui sont financées et encouragées par l'ONU à porter atteinte à la souveraineté nationale.

- Il est indiqué au paragraphe 16 du rapport que les civils vivant sous le joug de l'Organisation de libération du Levant, c'est-à-dire le Front el-Nosra, inscrit comme entité terroriste sur la Liste tenue par le Conseil de sécurité, et d'autres groupes armés non étatiques dans les provinces d'Edleb et d'Alep ont continué d'être soumis à toutes formes de traitement cruel, inhumain et dégradant aux mains de ces groupes, en violation du droit international et des résolutions du Conseil. Cependant, au lieu de remercier le Gouvernement syrien et l'Armée arabe syrienne d'avoir combattu le terrorisme dans ces deux provinces et de chercher à les libérer du joug des organisations terroristes et de leurs violations épouvantables des droits de l'homme, les auteurs du rapport, sans preuve aucune, accusent le Gouvernement syrien d'avoir détruit des récoltes et endommagé du matériel agricole (par. 12), ce qui est contradictoire. C'est à se demander si le Front el-Nosra terroriste (Al-Qaida) est à présent un allié de l'ONU qui lui fournit des informations et des rapports.

- À plus d'une occasion (par. 21), les auteurs citent la dégradation de la situation humanitaire en République arabe syrienne et l'attribuent à « l'insécurité et à l'ampleur des besoins », alors que, d'après la réalité vécue par les Syriens au quotidien, elle est à imputer aux mesures économiques coercitives unilatérales et aux sanctions économiques qui ont été imposées par des États occidentaux au pays et au peuple, ce qui se répercute clairement sur divers aspects de la vie publique, principalement dans les secteurs de la santé et de l'énergie.

- Au paragraphe 21, les auteurs évoquent le financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie : nous aurions souhaité qu'ils fassent preuve de courage et expliquent pourquoi il n'a été financé qu'à hauteur de 27 % alors que nous entrons dans le dernier trimestre de 2019. En toute probabilité, ils savent fort bien que les États donateurs imposent, avant de fournir une aide alimentaire et humanitaire, leurs propres conditions politiques en vue d'un règlement de la crise en République arabe syrienne : aujourd'hui, l'expression « aide salvatrice » est devenue une insulte à la dignité humaine, en sus de leurs calculs humanitaires.

- Il convient de noter que le rapport comprend de nombreuses contradictions flagrantes. Il est indiqué au paragraphe 33 que l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'intérieur du pays a été semé d'embûches, ce qui est difficilement concevable lorsque les auteurs indiquent aux paragraphes 18 et 30 que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à 6 millions de personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien, que l'accès depuis l'intérieur de la République arabe syrienne s'est amélioré et que le nombre de missions dans des zones réparties sur l'ensemble du territoire a augmenté, pour atteindre de nouveaux secteurs comme Baghouz dans le sud de Deïr el-Zor, Markadé dans le sud de Hassaké et Abou el-Zouhour dans le sud d'Edleb (par. 32). Les auteurs ne trouvent-ils pas ces contradictions fâcheuses ? Ou ne cherchent-ils qu'à plaire à leurs maîtres, c'est-à-dire aux États occidentaux et aux organisations cancéreuses qu'ils qualifient de « non gouvernementales » ?

- Les auteurs mentionnent également des « restrictions d'accès » (par. 33), tout en admettant dans le même temps (par. 32) que les autorités syriennes ont donné leur aval en vue de l'envoi de 1 328 missions. Cette contradiction criante exige quelques explications de la part des auteurs. Comment 1 328 missions auraient-elles pu mener leurs activités si elles n'avaient pas obtenu l'aval du Gouvernement syrien ? Le Secrétariat doit également avoir le courage d'expliquer pourquoi l'autorisation a été refusée dans le cadre de certaines missions qui ne visaient qu'à satisfaire les besoins des terroristes armés.

- En ce qui concerne le camp de Hol, le Gouvernement syrien continue de coopérer avec l'ONU en accordant l'assistance nécessaire pour remédier à la situation du camp et de ses habitants. Il fournit également toute l'aide requise par l'organisation de la Croix-Rouge internationale, y compris un hôpital mobile de campagne destiné au camp avec une équipe médicale et technique complète comptant une centaine de personnes. Cela vient s'ajouter à l'assistance multiforme qui a été acheminée aux habitants du camp et de secteurs environnants. Il convient de rappeler que ce camp est l'un des résultats scandaleux de l'ingérence des États-Unis et d'autres pays occidentaux dans les affaires intérieures syriennes, dans le cadre d'une tentative visant à implanter le terrorisme en République arabe syrienne, qui a été déjouée grâce aux sacrifices de son armée.

- Le Gouvernement syrien rejette une fois de plus la tentative inadmissible de promouvoir l'aide à travers la frontière (par. 27 et 34) alors qu'il a été prouvé

qu'une telle aide était inefficace et ne parvenait pas aux civils auxquels elle était destinée. Elle constitue en fait, d'une façon ou d'une autre, un appui direct aux terroristes, d'autant qu'une grande partie de ces opérations se déroule à travers la frontière syro-turque vers des secteurs qui sont sous le contrôle de groupes terroristes armés. Le Gouvernement demande une nouvelle fois à l'ONU de lui communiquer les noms et dossiers des parties censées agir comme partenaires des Nations Unies. ll souligne en outre que les fonctionnaires des Nations Unies qui travaillent en République arabe syrienne ne doivent coopérer avec aucune entité sécessionniste, ni aucun conseil local illégitime ou association locale non autorisée, d'autant que la plupart de ces entités sont liées à des groupes terroristes actifs sur le sol syrien.

- La République arabe syrienne regrette profondément que le Secrétariat se soit rallié aux tentatives visant à contourner le Conseil de sécurité et qu'il confonde l'action humanitaire et les intérêts politiques de certains États influents. Au paragraphe 44 du rapport, une coopération est préconisée avec le soi-disant « Mécanisme international, impartial et indépendant », qui est illégitime, et il est proposé que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays. Nous demandons au Secrétariat de faire preuve de bon sens et de s'employer à aider les Syriens à résoudre leurs problèmes par eux-mêmes, libres de toute ingérence étrangère qui est la raison de la destruction du pays en premier lieu, conformément aux principes de base et aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

- Le Gouvernement s'étonne de la persistance de la campagne en cours menée contre la République arabe syrienne, État Membre de l'ONU, par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par d'autres organismes des Nations Unies. Ils répandent des informations trompeuses en se fiant à des sources se trouvant à Gaziantep (Turquie), qui sont hostiles au pays, et à des mercenaires dans des capitales occidentales, sans tenir compte des dizaines de lettres adressées par le Gouvernement syrien dans lesquelles il donne des précisions sur l'appui fourni par des États Membres de l'ONU à des terroristes qui ont commis des violations atroces des droits de l'homme en République arabe syrienne en recourant à tous les moyens et instruments létaux auxquels ils pouvaient accéder, y compris les armes chimiques, comme cela a été le cas à Khan el-Assal, tandis que des milliers de soldats syriens paient la défense de ces droits de leur vie. S'il veut protéger les Syriens et leurs droits, le Secrétaire général devrait demander la levée immédiate des sanctions coercitives unilatérales qui visent les moyens de subsistance, la santé et la sécurité du peuple syrien, et demander à des États Membres connus de tous de mettre un terme au terrorisme dans le pays.

- Le Gouvernement rejette catégoriquement la décision du Secrétaire général d'établir « une commission d'enquête interne au Siège de l'ONU chargée d'examiner une série de faits qui se sont produits dans le nord-ouest de la République arabe syrienne ». Les forces syriennes dans le nord-ouest du pays continuent de lutter contre les organisations terroristes, sous leurs diverses appellations, conformément au devoir qui est le leur, au regard de la constitution, de protéger le peuple et de garantir sa sécurité, et aux résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre les organisations terroristes, comprenant le Front el-Nosra, qui contrôle la majeure partie de la province d'Edleb. Entre-temps, la Turquie fournit des armes aux groupes terroristes et a, sans l'aval de quiconque, infiltré toutes sortes de matériel militaire dans les villes et villages de la République arabe syrienne dans les « zones de désescalade » de la province d'Edleb, ce qui explique principalement les destructions qui y ont été occasionnées.

- La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité de cesser de publier ces rapports qui constituent un gaspillage des ressources de l'ONU et estime qu'il vaudrait mieux les consacrer à une action humanitaire véritable et productive au lieu de s'en servir pour la discréditer, alors qu'elle combat le terrorisme depuis huit ans au nom du monde entier, ainsi que pour garantir la sécurité et la stabilité de ses citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Jaafari**